

# COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

## Secteur 1 : "VIEILLE VILLE"

**MERCREDI 13 NOVEMBRE 2013 à 18 heures,  
Salle de la Glaye**

### Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

Mmes SIRI, ANSELMI, SERDJENIAN, adjointes,

M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué,

M. RUIZ, directeur général des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

M. NICOLA, chef de poste de la Police municipale,

Mme CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,

M. ILBERT, agent technique municipal,

Major ROBINET, représentant la brigade de Gendarmerie,

M. BONHOMME, responsable local de la société PIZZORNO.

M. REYNET, coprésident suppléant représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

### Excusée :

Mme SERRATI, coprésidente représentant les administrés.

\* \* \*

**M. GIRAUD** ouvre la douzième session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un document powerpoint, il présente les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble, puis plus spécifiquement le quartier.

## **BILAN des REUNIONS de QUARTIERS**

Depuis la mise en place de ces rencontres, le bilan est le suivant :

- 12 sessions,
- 60 réunions,
- 120 heures de séances,
- 522 pages de comptes-rendus.

A cette occasion, M. GIRAUD relève qu'au fil des mois, les doléances des administrés ont été de moins en moins nombreuses.

## LOGEMENTS

La première tranche de logements, représentant 53 logements, devrait être livrée à la fin du premier trimestre 2014.

Deux autres programmes suivront :

- le Couvent : 35 logements fin 2014 / début 2015,
- l'Hôpital : 80 logements : fin 2015 / début 2016.

L'ensemble de ces appartements relève du parc locatif.

Les voies piétonnes des programmes Dalle des Lices et Couvent ont été dénommées lors du Conseil municipal du mois d'octobre. Ces constructions constitueront un nouveau quartier.

## POLE ENFANCE

Ce chantier a été engagé fin juin 2012. L'ouverture de ce bâtiment est prévue pour janvier 2014.

Il est rappelé qu'il regroupera :

- une crèche de 60 places (en multi-accueil),
- une crèche familiale,
- deux accueils de loisirs pour les enfants des écoles primaires et maternelle,
- un jardin d'enfants,
- toute la restauration scolaire.

Le coût du projet est estimé à environ 7 millions d'euros.

Il est précisé aux administrés que 9 places de stationnement sous forme de "dépose minute" sont prévues afin que les parents puissent déposer leurs enfants et repartir. Ces emplacements ne seront en aucun cas réservés au stationnement permanent.

## Nouveau C.C.A.S.

Inauguré le 10 octobre dernier, cet établissement public est composé :

- du service social administratif,
- du service dédié aux personnes âgées, réparti en trois activités (la maison des aînés, le portage de repas à domicile et le bureau d'aide aux personnes âgées),
- du service information jeunesse,
- des permanences sociales.

Le coût du projet est de 547.000 €.

## CHAPELLE du COUVENT

Les travaux de restauration intérieure consistent en :

- la réalisation d'échafaudages intérieurs,
- la réfection complète des enduits intérieurs et des sols en carreaux de terre cuite,
- la restauration de l'ensemble des décors peints, tableaux, statuaire ...
- la restauration de la tribune en bois,
- la mise aux normes de l'installation électrique,
- l'installation d'éclairages de mise en valeur,
- la mise en place d'une installation de chauffage électrique adaptée à ce type de bâtiment.

Le coût de cette deuxième tranche de travaux s'élève à 1.154.000 €.

La fin du chantier est prévue pour Noël 2013.

## SECURITE

De nouveaux dispositifs ont été mis en place durant l'été :

- le **gardiennage de la zone piétonne** à l'appui de deux agents de surveillance (société privée) en poste à chaque barrière, toutes les nuits de 21 h à 3 h du matin, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août,
- les **brigades de nuit** composées de 13 agents : 9 en rotation toute la nuit (1 brigade pédestre composée de 3 agents dans la Vieille Ville + deux véhicules en patrouille en Ville et en périphérie),
- les **ilotiers** : 1 agent en Mairie et 1 agent au poste de police de permanence la nuit, du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre.

Il est à noter que d'une façon générale, le gardiennage de la zone piétonne a donné satisfaction.

## TRAVAUX VIEILLE VILLE

Il s'agit de la réalisation de la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux.

Après la réhabilitation des réseaux et de la voirie, de janvier à avril derniers, pour :

- le quartier des 4 vents,
- la rue des moulins,
- la rue des bouchonniers.

Les travaux ont repris, depuis le 7 octobre :

- rue de l'aïoli,
- rue du petit bal.

Le coût total de cette tranche s'élève à 2.502.032 € TTC.

La fin du chantier est prévue pour les vacances de Noël 2013.

**M. HAUTEFEUILLE** tient à préciser que le montant total concernant la réhabilitation des rues de la Vieille Ville est de 7.400.000 €. Il est également à noter les bonnes conditions dans lesquelles se sont déroulés ces travaux. Une écoute particulièrement attentive a en effet été portée aux éventuelles doléances formulées par les riverains du quartier qui ont subi avec compréhension les désagréments générés par ce chantier.

### ECLAIRAGE de la PLACE des LICES

Ce chantier consiste en la réhabilitation de l'éclairage public du secteur et comprendra :

- la rénovation totale des lanternes d'éclairage public des places Carnot, XVe Corps et du boulevard Vasserot,
- le retraitement des supports existants pour conserver le mobilier historique de la place,
- l'éclairage des jeux de boules mis aux normes professionnelles,
- la réduction notable de la consommation énergétique.

Les travaux ont débuté début novembre pour s'achever fin janvier 2014.

Le montant total du chantier s'élève à 395.545,80 € HT.

**M. LESCA** précise que la particularité du chantier consiste à conserver les luminaires existants. Ils seront retraités puis remis en place. A terme, une économie d'énergie comprise entre 30 et 40 % sera réalisée.

Concernant les boulistes, l'éclairage sera plus performant et aux normes de la fédération française de boules. Les championnats pourront ainsi être accueillis dans de parfaites conditions.

### CITADELLE

L'aménagement du musée d'histoire maritime dans le donjon est à présent achevé et le musée inauguré. Le coût des aménagements muséographiques est d'environ 1.300.000 €.

Une nouvelle billetterie-boutique est en cours d'achèvement pour un montant de 564.000 €.

**M. HAUTEFEUILLE** précise qu'il s'agira d'un bâtiment particulier car en grande partie enterré dans le talus.

### **CHEMIN de la CITADELLE**

Le cheminement piétonnier a été remis en état pour un montant de 22.000 €. Il est à présent parfaitement sécurisé.

### **QUAI de la PESQUIERE**

Des travaux de lutte contre les affouillements et de confortement du quai seront réalisés avant l'été 2014.

La réfection de la dalle de surface sera réalisée dans le courant de l'automne 2014.

**M. LESCA** tient à préciser que ce dossier a pris un léger retard car il a été instruit par le Direction Départementale de la Mer. Des relevés précis ont du être réalisés au niveau de la faune, de la flore et du milieu marin. Il s'agira du même procédé que celui utilisé au niveau des quais du port. Le dessus de la dalle sera traité à l'identique que le cheminement piétonnier du môle Jean Réveille, côté mer.

### **COLUMBARIUM**

Un columbarium et un "jardin du souvenir" ont été réalisés en extension du cimetière marin.

Cet aménagement regroupe :

- un columbarium de 100 places (avec possibilité d'extension),
- un "jardin du souvenir" comprenant une zone de dispersion,
- un aménagement permettant de mentionner l'identité des personnes dont les cendres ont été dispersées,
- un accès adapté aux personnes à mobilité réduite.

Le coût des travaux s'élève à 243.000 € TTC.

### **SENTIER des GRANIERES**

Ce cheminement piétonnier permettant d'accéder à la plage des Graniers depuis l'avenue Paul Signac a été remis en état ponctuellement.

Une réhabilitation totale doit être programmée.

### **BORNES pour les VEHICULES ELECTRIQUES**

Avec l'accord de la Ville, la société "plusdebornes", moyennant paiement d'une redevance pour occupation temporaire du domaine public, va équiper 8 emplacements de charge pour les voitures électriques :

- 2 bornes de charge, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, chemin de l'Estagnet,
- 4 bornes sur le parking du port, dont 2 du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars,
- 2 emplacements de charge en haut de la place du XV<sup>e</sup> corps.

## ENTRETIEN et NETTOIEMENT de la VILLE

Depuis le 17 octobre 2013, un nouveau prestataire, l'entreprise PIZZORNO Environnement, assure le nettoyage de la ville.

L'entreprise SITA SUD, gérée par la Communautés de Communes dans le cadre de la compétence collective, continue les prestations de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif jusqu'au 31 décembre 2013.

Le service Environnement reste le référent pour toutes les demandes des administrés. Concernant celles de collecte, le service les transmettra à la Communauté de Communes.

## PAROLE AUX ADMINISTRÉS

### Stationnement

#### **Dans le quartier**

Le problème du stationnement rencontré par les riverains est une nouvelle fois pointé. En effet, plusieurs places ont été supprimées en raison de la réalisation de travaux ou de création de parkings réservés aux deux-roues. De plus, un établissement hôtelier bénéficie de cinquante places mises à sa disposition par convention, moyennant rémunération de la Commune. Quant aux emplacements non payants aux abords du cimetière, ils sont systématiquement occupés par des visiteurs.

La sous-location de places de stationnement par des voituriers est également signalée. Ces derniers s'accaparent les places laissées vacantes pour leur propre compte.

Quant aux rares places disponibles dans les ruelles du secteur, elles sont toujours occupées par des voitures dites "ventouses".

Les administrés souhaitent que des solutions soient proposées afin de faciliter leur quotidien.

*Monsieur le Maire tient à préciser que le nombre de places réservées à un hôtel n'a pas changé depuis plusieurs années. Il est toutefois proposé de prendre contact avec le gérant de cet établissement afin d'envisager la récupération d'une vingtaine de places durant la période hivernale.*

*Concernant à la sous-location, les élus et les services apprennent cette pratique. Une enquête sera diligentée afin que le problème soit réglé pour la saison prochaine.*

*A cette occasion, les administrés sont une nouvelle fois invités à signaler ce type de débordements auprès de la Police Municipale ou de la Gendarmerie. Il est très important pour les élus et les services d'être informés de ces pratiques en temps réel.*

*Concernant les voitures "ventouses", M. NICOLA rappelle que la procédure est stricte. Avant tout enlèvement par la fourrière, il doit impérativement être constaté que le véhicule concerné n'a pas bougé depuis sept jours. Malheureusement, certains propriétaires mal intentionnés connaissant les textes, rusent et déplacent de quelques mètres leurs véhicules.*

Toujours dans un souci de récupérer des places de stationnement, les administrés proposent aux élus de transformer certains emplacements réservés aux deux-roues en places de parking pour voitures durant l'hiver. Cette modification est déjà opérée à quelques endroits de la Vieille Ville.

*Cette proposition sera étudiée par les services.*

*Quant à l'éventualité d'occuper le "Pré des Pêcheurs", elle est bien entendu rejetée, cet espace privé relevant de la propriété de la Prud'homie de pêche.*

## **Rue Portail Neuf**

Les riverains regrettent l'envahissement de la rue Portail Neuf par les véhicules (voitures et deux roues). A certains moments, ils ne peuvent même plus circuler à pied car des véhicules appartenant très souvent à des restaurateurs stationnent en plein milieu.

*M. GIRAUD conseille aux plaignants de contacter immédiatement la police et regrettent vivement le manque de civisme de certaines personnes. Les discussions sont souvent sans effet, la verbalisation peut rétablir la situation.*

## **Nuisances sonores**

**M. REYNET** se fait l'interprète de Mme SERRATI, coprésidente du quartier, en donnant lecture d'une lettre de cette dernière signalant le manque de fermeté de certains agents de Police Municipale lorsque ces derniers interviennent auprès du restaurant "La Voute by BB, rue Portail Neuf.

Cet établissement génère d'importantes nuisances sonores et malgré les plaintes du voisinage, la situation reste inchangée. Il en est de même pour le restaurant "Bleu" qui se transforme, lui aussi, chaque soir, en boîte de nuit.

Les riverains tiennent à signaler qu'ils font très souvent l'objet de menaces de la part des gérants et personnels de ces établissements. Certains voisins n'osent plus contacter les services de police par peur de représailles.

*M. GIRAUD relèvent la gravité de ces accusations et souhaite, tout comme Monsieur le Maire et M. RUIZ, que des éclaircissements soient apportés à ces dires.*

*Il rappelle à cette occasion que le montant des contraventions en la matière est dérisoire, 68 €. Les contrevenants ne sont absolument pas gênés par cette amende.*

Un administré regrette que la situation reste inchangée. Après chaque intervention de la Police Municipale, les débordements sonores reprennent. Il insiste sur le fait que les riverains ne veulent absolument pas empêcher les commerçants de travailler, ni la fermeture des établissements, mais seulement que les règles soient appliquées, notamment celle mentionnée dans l'arrêté municipal autorisant les fermetures tardives "en cas de débordement, l'autorisation sera retirée".

**Monsieur le Maire** tient à préciser la difficulté rencontrée par les élus pour gérer ce problème. Il y a trop souvent confusion entre l'autorisation de fermeture tardive et l'autorisation de diffuser de la musique amplifiée. La Ville accorde une autorisation de fermeture tardive jusqu'à 3 heures du matin. Ces dernières sont très difficiles à retirer car elles sont accordées à d'autres établissements voisins. Cette autorisation n'accorde aucunement le droit d'émettre de la musique amplifiée. Cette compétence relève de l'Agence Régionale de la Santé qui travaille en étroite collaboration avec la Préfecture.

De plus, pour retirer une autorisation, il est impératif de respecter strictement les procédures : lettre d'avertissement de la Ville, de la Préfecture, puis demande de la Préfecture au Maire de retirer l'autorisation, par la suite la fermeture administrative peut intervenir si les débordements persistent ; cette décision relevant exclusivement de la Préfecture.

A l'appui de chiffres, **M. GIRAUD** informe les participants des différentes procédures enregistrées et générées en matière de nuisances sonores, sur les années 2012 et 2013.

En 2012 :

- 103 appels d'administrés au sujet de nuisances sonores,
- 63 nuisances constatées,
- 6 procès-verbaux rédigés\* (4 à des particuliers -2 à des établissements recevant du public)

En 2013 :

- 82 appels d'administrés,
- 52 nuisances constatées,
- 7 procès-verbaux rédigés\* (5 à des particuliers – 2 à des établissements recevant du public)

\* coût de l'amende forfaitaire : 68 €

Pour répondre à l'étonnement des administrés de constater si peu de procès-verbaux dressés, **M. GIRAUD** répond qu'à l'arrivée des patrouilles de police, le volume sonore est systématiquement baissé, le constat n'est donc pas probant.

Le **Major ROBINET** confirme qu'une fois les agents sur place, le tapage cesse. Les services de Gendarmerie insistent tout de même au niveau de leurs rapports transmis à la Préfecture pour signaler les débordements.

**M. GIRAUD** tient à relever que les riverains et les services de police n'ont rien contre les commerces, ils demandent seulement le respect de la loi.

Les établissements "Le Bleu" et "La Voute by BB" génèrent d'importantes nuisances (sonores et autres) durant l'été mais également en période hivernale. Les riverains sont excédés. Ces restaurants se transforment en boîtes de nuit.

**M. GIRAUD** rappelle que les moyens restent les mêmes. Une nouvelle discussion doit s'engager avec les gérants pour les sensibiliser.

**Monsieur le Maire** intervient pour informer les administrés qu'il y a possibilité d'agir pour "trouble anormal du voisinage". Il faut, là aussi, faire des constatations et verbaliser après avertissement.

**M. RUIZ** précise qu'il y a effectivement contradiction de deux procédures. Un établissement qui génère plus de douze fois par an de la musique amplifiée est considéré comme un commerce qui diffuse de la musique amplifiée. Il a donc obligation de se mettre aux normes en matière d'acoustique. Cette information a été communiquée cet après-midi, lors de la réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Ces établissements seront signalés et la Préfecture interviendra pour obtenir les mesures acoustiques.

**Monsieur le Maire** constate qu'en effet, beaucoup de restaurants se transforment en boîtes de nuit. C'est un phénomène de société qui a tendance à se répandre et contre lequel il est difficile de lutter. De nouvelles pistes de procédures sont proposées, les élus espèrent avoir des résultats en les appliquant.

Un riverain de la place de l'hôtel de ville informe les élus des nuisances constatées chaque nuit dans le secteur. Il espère vivement que des solutions seront apportées afin que la situation soit améliorée pour la saison prochaine. Les administrés ont le sentiment que le quartier de la Vieille Ville est une "zone de non droit".

**Monsieur le Maire** tient à assurer les participants que des enquêtes seront diligentées suite aux différentes déclarations et que le maximum sera fait afin d'améliorer la situation.

### Occupation du domaine public

Les établissements "Le Bleu" et "L'Adventure" dépassent très régulièrement les limites de leurs terrasses. Les riverains sont de ce fait confrontés à de gros problèmes pour accéder à leurs habitations.

De plus, "Le Bleu" a installé des bancs, accrochés au mur, sans autorisation de la Mairie.

## Travaux

Depuis plusieurs mois, à la descente des escaliers menant à la plage de la Ponche, une grande partie du sable a disparu. Les grosses buses se trouvant ainsi à l'air libre peuvent être endommagées et générer des accidents.

*Les services techniques traiteront le problème.*

## Banc de la Pesquière

Le banc dit "de Pei" est très endommagé. Les riverains demandent des informations à ce sujet.

*M. GIRAUD annonce que ce banc fera l'objet d'une restauration complète à l'occasion de la remise en état du quai (affouillement et surface).*

## Place des Remparts

Il manque un arbre place des Remparts.

*Une sculpture a été exposée durant l'été en lieu et place de la future plantation. Un faux poivrier sera planté prochainement.*

## Odeurs nauséabondes

Les riverains s'inquiètent des mauvaises odeurs constatées dans le secteur depuis plusieurs jours.

*M. HAUTEFEUILLE rassure l'assistance. Il s'agit d'un clapet défectueux au niveau du poste de relevage dit du "Mérou". L'entreprise VEOLIA traite actuellement le problème.*

## Nettoisement

Une riveraine de la place de la Garonne demande aux agents de l'entreprise PIZZORNO de bien vouloir être vigilants lors du nettoyage des rues. En effet, lors de l'utilisation du karcher, de nombreuses projections sont constatées sur les devants de portes et les façades.

*M. BONHOMME, responsable local de la société, signalera ce problème aux personnels.*

## Madone

Des précisions sont demandées concernant le remplacement de la statue de la Vierge endommagée.

*Il est rappelé aux participants qu'il s'agit d'un problème privé. D'après les informations connues à ce jour, un sculpteur belge s'est proposé de réaliser une nouvelle statue. Elle sera par la suite mise en place sur le môle, comme la précédente.*

*Monsieur le Maire est uniquement intervenu dans ce dossier pour autoriser l'installation de cette statue.*

### **Pigeons**

*La prolifération de ces oiseaux est une nouvelle fois pointée.*

*Un pigeonnier est en place depuis plusieurs années, sur les pentes de la Citadelle. La Ville envisageait l'installation d'un deuxième équipement mais l'Architecte des Bâtiments de France n'a pas donné son autorisation.*

*Par ailleurs, un arrêté municipal interdit de nourrir ces volatiles. Malheureusement, cette disposition n'est pas respectée.*

*De plus, une entreprise spécialisée intervient régulièrement au niveau du pigeonnier pour retirer les œufs et limiter ainsi les naissances.*

*Il s'agit d'une véritable nuisance.*

\* \* \*

*La séance est levée à 20 heures.*

P/O La Présidente du Quartier,  
L'Adjoint coordinateur,

Georges GIRAUD

